



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CECI/IP/2007/2
24 août 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE LA COOPÉRATION ET DE
L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUES

Équipe de spécialistes de la propriété intellectuelle

Deuxième réunion
Genève, 27 juillet 2007

RAPPORT DE L'ÉQUIPE DE SPÉCIALISTES DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE SUR SA DEUXIÈME RÉUNION

Résumé

À sa réunion annuelle, l'Équipe de spécialistes de la propriété intellectuelle a examiné les travaux réalisés depuis sa première réunion et le plan de travail pour le second semestre 2007, y compris les travaux accomplis dans d'autres domaines thématiques (par. 3 à 7), les résultats de la Conférence internationale sur la protection des droits de propriété intellectuelle et la transformation des produits de la recherche et développement en actifs incorporels dans les pays en transition (par. 9), le rapport intérimaire concernant le rapport comparatif sur la commercialisation des biens intellectuels et le recueil des bonnes pratiques en matière de commercialisation, de protection et de respect de la propriété intellectuelle (par. 10 à 12), les activités menées en coopération avec d'autres organisations internationales, le secteur privé et d'autres parties intéressées et les activités de renforcement des capacités (par. 13 à 16), et il a adopté son programme de travail pour 2008 (par. 26) et décidé de la date de sa prochaine réunion (par. 28).

La prochaine réunion annuelle de l'Équipe se tiendra dans la semaine du 30 juin au 4 juillet 2008.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. PARTICIPATION.....	1	3
II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour).	2	3
III. EXAMEN DES TRAVAUX ACCOMPLIS DEPUIS LA PREMIÈRE RÉUNION ET DU PLAN DE TRAVAIL POUR LE SECOND SEMESTRE 2007 (point 2 de l'ordre du jour).....	3 – 16	3
A. Travaux accomplis dans d'autres domaines thématiques	3 – 7	3
B. Plate-forme pour l'échange d'informations du Comité de la coopération et de l'intégration économiques	8	4
C. Conférence internationale sur la protection des droits de propriété intellectuelle et la transformation des produits de la recherche et développement en actifs incorporels dans les pays en transition.....	9	4
D. Rapport comparatif sur la commercialisation des biens intellectuels et recueil des bonnes pratiques et politiques en matière de commercialisation, de protection et de respect de la propriété intellectuelle.....	10 – 12	4
E. Activités de renforcement des capacités et coopération avec d'autres organisations internationales, le secteur privé et d'autres parties intéressées.....	13 – 16	5
IV. PLAN DE TRAVAIL POUR 2008 (point 3 de l'ordre du jour).....	17 – 26	6
V. QUESTIONS DIVERSES (point 4 de l'ordre du jour).....	27 – 28	7

I. PARTICIPATION

1. L'Équipe a tenu sa réunion annuelle le 27 juillet 2006. Y ont participé des experts représentant des organismes publics, des établissements universitaires et le secteur privé de 29 États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE). Y ont également assisté des représentants de la Commission européenne, de même que d'organisations intergouvernementales œuvrant dans le domaine des droits de propriété intellectuelle (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Organisation mondiale du commerce, Office européen des brevets).

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)

2. Le Président de l'Équipe, M. Slobodan Markovic, a présidé les débats relatifs aux points 1, 2 et 4, et M. John Anderson, un des Vice-Présidents, les débats relatifs au point 3. L'Équipe a adopté son ordre du jour après avoir apporté de légères modifications à l'ordre du jour provisoire daté du 22 mai 2007 (ECE/CECI/IP/2007/1) ainsi qu'à l'ordre dans lequel les points devaient être examinés.

III. EXAMEN DES TRAVAUX ACCOMPLIS DEPUIS LA PREMIÈRE RÉUNION ET DU PLAN DE TRAVAIL POUR LE SECOND SEMESTRE 2007 (point 2 de l'ordre du jour)

A. Travaux accomplis dans d'autres domaines thématiques

3. Le Président a donné la parole au secrétariat pour qu'il rende compte à l'Équipe des travaux accomplis en 2007 dans d'autres domaines d'intervention relevant de la compétence du Comité de la coopération et de l'intégration économiques de la CEE. Le secrétariat a fait observer qu'un grand nombre de questions importantes qui étaient manifestement en rapport avec la propriété intellectuelle s'étendaient aussi à d'autres domaines d'intervention du Comité. Il fallait donc que les membres de l'Équipe soient tenus au courant des activités menées dans les autres domaines d'intervention afin de pouvoir tirer le meilleur parti des synergies en présence.

4. L'Équipe de spécialistes de la politique de l'innovation et de la concurrence de la CEE avait tenu sa première réunion annuelle en mars 2007 et achevait une étude comparative sur l'instauration d'un environnement propice à une meilleure concurrence et à la mise en place de systèmes nationaux efficaces d'innovation et sur les enseignements dégagés de l'expérience acquise par les pays de la CEE à cet égard.

5. Dans les trois autres domaines d'intervention, à savoir «Promouvoir un environnement propice à l'entrepreneuriat et au développement des petites et moyennes entreprises (PME)», «Promouvoir un environnement propice à une intermédiation financière efficace en faveur du développement de l'innovation» et «Promouvoir les meilleures pratiques pour assurer des partenariats public-privé efficaces», des réseaux d'experts avaient été constitués et des conférences inaugurales s'étaient tenues en mai et juin 2007.

6. Le secrétariat a remercié en particulier le Gouvernement israélien d'avoir coaccueilli la Conférence internationale «Partage des connaissances et renforcement des capacités pour la promotion de partenariats public-privé fructueux dans la région de la CEE». Un guide pratique

de la promotion de la bonne gouvernance en matière de partenariats public-privé avait également été établi au titre de ce domaine d'intervention.

7. Dans le domaine d'intervention «Promouvoir un environnement propice à l'entrepreneuriat et au développement des PME» un ensemble de recommandations pratiques avait été élaboré sous le titre «Réduire les obstacles à l'entrepreneuriat et encourager le développement des entreprises: moyens d'action envisageables». Dans le domaine d'intervention «Promouvoir un environnement propice à une intermédiation financière efficace en faveur du développement de l'innovation», la version préliminaire d'un examen comparatif des mécanismes d'intermédiation financière à l'appui du développement induit par le savoir ainsi que des pratiques nationales visant à faciliter l'accès des entreprises innovantes au financement national et étranger était en cours d'évaluation.

B. Plate-forme pour l'échange d'informations du Comité de la coopération et de l'intégration économiques

8. Le secrétariat a présenté aux membres de l'Équipe la plate-forme pour l'échange d'informations du Comité. Il a expliqué qu'il s'agissait d'un outil interactif en ligne permettant une collaboration virtuelle entre les équipes de spécialistes du Comité et les réseaux d'experts, entre les réunions proprement dites. Les membres de l'Équipe qui n'y avaient pas encore accès pourraient y accéder immédiatement après la réunion. Le secrétariat a fait ensuite une démonstration des principales caractéristiques de la plate-forme et encouragé les membres de l'Équipe à en faire un usage actif, notamment en communiquant des éléments d'information, en procédant à des évaluations collégiales de projets de document et en échangeant des données sur les besoins en matière de renforcement des capacités et les offres correspondantes.

C. Conférence internationale sur la protection des droits de propriété intellectuelle et la transformation des produits de la recherche et développement en actifs incorporels dans les pays en transition

9. Le Président a donné la parole à M^{me} Ludmilla Sterbova, de l'Université d'économie de Prague, qui avait présidé la Conférence internationale sur la protection des droits de propriété intellectuelle et la transformation des produits de la recherche et développement en actifs incorporels dans les pays en transition, tenue les 25 et 26 juillet 2007. M^{me} Sterbova a fait un bref compte rendu de la Conférence et mentionné la série de rapports présentés par écrit par les modérateurs, qui étaient disponibles dans la salle (voir le document ECE/CECI/IP/CONF.1/2007/2).

D. Rapport comparatif sur la commercialisation des biens intellectuels et recueil des bonnes pratiques et politiques en matière de commercialisation, de protection et de respect de la propriété intellectuelle

10. Le secrétariat a présenté le point de l'ordre du jour intitulé «Progrès accomplis en vue de la réalisation des documents prescrits dans le mandat de l'Équipe de spécialistes et dans le programme de travail du Comité». Le calendrier initial et ambitieux qui prévoyait que l'avant-projet du rapport comparatif et du recueil de bonnes pratiques serait prêt avant la réunion de l'Équipe n'a pu être entièrement respecté. Le secrétariat s'est félicité de ce que dans les jours qui ont précédé la réunion de l'Équipe un nombre croissant de documents pertinents ont été

soumis par des membres de cette dernière représentant notamment l'Estonie, la Bulgarie, la Moldova, la Slovénie, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni, l'Ukraine et la Turquie et il a exprimé ses remerciements à cet égard. Ces documents ont été téléchargés sur la plate-forme pour l'échange d'informations du Comité et ils devraient être incorporés dans le projet du rapport comparatif et du recueil de bonnes pratiques.

11. Le secrétariat a invité les membres de l'Équipe à fournir d'autres éléments d'information concernant les thèmes visés par ces documents. L'avant-projet, une fois achevé, serait distribué aux membres de l'Équipe ainsi qu'au réseau d'experts, de plus vaste portée, du secrétariat et ferait l'objet d'un examen collégial constructif. À partir de cet examen qui serait réalisé par courrier électronique et par l'intermédiaire de la plate-forme pour l'échange d'informations du Comité, le secrétariat rédigerait le texte définitif du rapport comparatif et du recueil de bonnes pratiques; le Comité serait saisi de ce dernier à sa session annuelle prévue en décembre 2007.

12. Après ces remarques liminaires, M. Gail Evans de l'Université Queen Mary (Londres), consultant du secrétariat qui travaillait sur ces deux projets de document, a fait deux communications. Dans la première, il a récapitulé les progrès accomplis en ce qui concerne les chapitres quatre et cinq du rapport comparatif qui traitaient respectivement du transfert de technologie entre les organismes publics de recherche et les entreprises, et des stratégies en matière de propriété intellectuelle à l'appui des petites et moyennes entreprises. Dans la seconde, il a récapitulé les progrès accomplis en ce qui concerne le chapitre six du rapport consacré aux questions d'évaluation, de comptabilité et d'audit en matière de propriété intellectuelle.

E. Activités de renforcement des capacités et coopération avec d'autres organisations internationales, le secteur privé et d'autres parties intéressées

13. Le Président a donné la parole au secrétariat pour qu'il rende compte aux membres de l'Équipe des activités de renforcement des capacités prévues ou en cours pour le reste de l'année 2007, et fasse le point des relations avec d'autres organisations internationales, le secteur privé et d'autres parties intéressées. Le secrétariat a fait savoir à l'Équipe que des activités sous-régionales de renforcement des capacités étaient en préparation pour le second semestre 2007 en coopération avec le Gouvernement biélorussien (pour les questions d'application) et le Gouvernement ukrainien (pour le transfert de technologie), ainsi qu'avec plusieurs organisations internationales dont l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), et le secteur privé (pour l'utilisation des droits de propriété intellectuelle aux fins du financement des entreprises innovantes).

14. L'Équipe collaborait avec le réseau d'experts de la CEE en matière de financement du développement innovant à l'une de ces activités de renforcement des capacités, en mettant en évidence les synergies qui existaient entre différents domaines thématiques au sein du Comité.

15. Le secrétaire du Groupe de travail CEE des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6), un des organes subsidiaires de la Commission, a invité l'Équipe à participer à un séminaire international sur le renforcement des capacités concernant la sûreté des produits et les articles de contrefaçon, prévu les 5 et 6 novembre 2007 à Genève, afin de mettre en lumière les synergies entre les travaux du Comité et ceux d'autres comités intergouvernementaux au sein de la CEE.

16. Le secrétariat a fait observer que des ressources extrabudgétaires n'étaient pas disponibles pour le renforcement des capacités en 2007, mais que des ressources inscrites au budget ordinaire et des contributions en nature (comme l'appui logistique) seraient utilisées et que certains membres de l'Équipe avaient accepté que des experts de leur organisation participent aux activités pertinentes.

IV. PLAN DE TRAVAIL POUR 2008 (point 3 de l'ordre du jour)

17. S'agissant de la propriété intellectuelle, le programme de travail¹ du Comité prévoyait pour 2008 la réalisation des activités suivantes:

a) Compte tenu des travaux réalisés en 2007, élaboration d'un guide sur les stratégies de commercialisation des produits de la propriété intellectuelle dans les pays membres de la CEE;

b) Échange régulier de données d'expérience en matière de protection et de commercialisation des droits de propriété intellectuelle, le cas échéant dans le cadre de séminaires interactifs organisés dans les États membres de la CEE ou de réunions régionales;

c) Séminaires organisés à la demande pour répondre à des besoins spécifiques recensés dans les pays de la CEE à économie en transition;

d) Activités de renforcement des capacités en fonction des demandes formulées par les États membres de la CEE.

18. Le Président a brièvement présenté le programme de travail pour 2008 et demandé au secrétariat de donner des précisions.

19. Le secrétariat a évoqué les discussions auxquelles avait donné lieu le programme de travail au sein du Comité en 2006 et indiqué que le guide sur les stratégies de commercialisation des produits de la propriété intellectuelle servirait de «passerelle» entre les travaux réalisés en 2007 (rapport comparatif et recueil de bonnes pratiques) et le développement des activités de renforcement des capacités prescrit pour 2008 et au-delà dans le domaine de la commercialisation des produits de la propriété intellectuelle.

20. À propos du guide, le secrétariat a souligné qu'il avait pour objet de proposer des principes directeurs moins au niveau des pays qu'au niveau stratégique. Ces principes directeurs pourraient aider les décideurs dans les États membres à s'assurer qu'ils tirent le meilleur parti des activités de renforcement des capacités plus précisément ciblées, en leur offrant un cadre stratégique qui leur permettrait de réfléchir aux priorités à retenir pour améliorer l'environnement de la commercialisation des produits de la propriété intellectuelle ainsi qu'aux possibilités existant en la matière. Le secrétariat a informé l'Équipe qu'il recruterait un consultant pour rédiger ce guide. Celui-ci mettrait à profit ses connaissances pour structurer les données de fond disponibles en vue d'établir un guide sur la manière de procéder. Une fois le projet élaboré, les membres de l'Équipe seraient invités à donner leurs appréciations et, à cette fin, on pourrait «tester» le guide auprès d'utilisateurs potentiels. Compte tenu de ces appréciations, une version finale du guide serait élaborée puis traduite.

¹ ECE/CECI/2006/6, annexe II, domaine thématique D.

21. S'agissant des activités de renforcement des capacités, le secrétariat a indiqué qu'il les développerait davantage en 2008 en se fondant sur les enseignements dégagés en 2007 et en tenant compte du rapport comparatif et du recueil de bonnes pratiques qui devaient être finalisés cette même année. Il a fait observer que ces activités devraient être entreprises à l'échelle régionale ou sous-régionale et qu'elles porteraient en général sur des questions très concrètes. Il a également fait savoir qu'il menait des consultations avec certains gouvernements et certaines organisations intergouvernementales pour mettre sur pied des activités de renforcement des capacités en 2008. Il a précisé qu'il consacrerait une part plus importante des crédits ouverts au budget ordinaire à ce type d'activités mais que, parallèlement, il s'employait à obtenir des fonds extrabudgétaires pour étoffer sensiblement les ressources dont il disposerait à ce titre en 2008.

22. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont appuyé la teneur et l'orientation du programme de travail pour 2008 tel que l'avait présenté le Président et compte tenu des précisions apportées par le secrétariat.

23. Les participants sont convenus que les activités de renforcement des capacités devraient être entreprises à l'échelle régionale ou sous-régionale et qu'elles devraient être induites par la demande.

24. Les participants sont également convenus que le guide devrait être un outil utile pour les praticiens. Un participant a fait observer que le guide devrait servir d'ouvrage de référence englobant tous les aspects des droits de propriété intellectuelle, y compris leur application effective. Le même participant a demandé au secrétariat de veiller à ce que les activités de renforcement des capacités ne soient pas suspendues pendant l'élaboration du guide. Un autre participant a souligné le fait que le guide devrait jouer un rôle très utile à l'appui des futures activités de renforcement des capacités. Le représentant de l'OMPI a proposé d'étudier la possibilité d'une contribution de son organisation aux frais de traduction et de diffusion.

25. Les membres de l'Équipe de l'Albanie, de l'Arménie, de la Bosnie-Herzégovine, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Géorgie, du Kirghizistan, de la Moldova, du Tadjikistan et de la Turquie ont ensuite exposé leur stratégie en matière de propriété intellectuelle, notamment leurs futurs plans, allant de la modification des lois en vigueur pour tenir compte des nouveaux problèmes rencontrés par les titulaires de droits, à l'organisation de campagnes de sensibilisation destinées à la fois au secteur privé et au public en général. La plupart de ces comptes rendus, de même que les comptes rendus analogues présentés par l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan et l'Ouzbékistan, étaient également à la disposition de l'Équipe par écrit.

26. L'Équipe a adopté son programme de travail pour 2008.

V. QUESTIONS DIVERSES (point 4 de l'ordre du jour)

27. Les participants sont convenus que le rapport de la réunion serait établi par le secrétariat dix jours au plus tard après celle-ci et qu'il serait examiné et adopté par le Président et le Vice-Président au nom de l'Équipe.

28. L'Équipe est également convenue de tenir sa prochaine réunion à Genève dans la semaine du 30 juin au 4 juillet 2008.
